

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-quatre (24) mars deux mille seize à 19h30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint  
Mme Francine Marcoux, trésorière

**SONT ABSENTS :** M. Serge Côté, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS** \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2016
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mars 2016
5. Contrat de prêt à usage entre la Société de transport de Lévis et le Cégep de Lévis-Lauzon sur un immeuble (terrain vacant) connu et désigné comme étant une partie du lot 3 019 413 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis aux fins d'installation d'un abribus à dalle de béton

6. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de trois étudiants / stagiaires durant la période du 4 mai au 18 septembre 2016
7. Adoption de la révision annuelle du « Plan stratégique 2015-2024 » de la Société de transport de Lévis
8. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation écrite pour la construction de dalles de béton et d'asphalte requis pour l'implantation d'abribus
9. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Été 2016
10. Certificat des responsabilités statutaires
11. Comptes payables
12. Points divers
  - a. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)
  - b. Adoption de la fin d'emploi de monsieur Nicolas Dionne-Houde et embauche de monsieur Jean-François Lambert
  - c. Embauche de mesdames Alexandra Guimond-Fillion et Andréanne Méthot-Noël à titre d'agentes au service à la clientèle sur une base occasionnelle pour la période du 16 mai au 30 décembre 2016
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

### - RÉSOLUTION 2016-033-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey

appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 24 mars 2016 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

## **2.- Période de questions**

Monsieur Boutin, propriétaire de Remorquage Jack 2000 présente sommairement l'expertise de son entreprise. La direction assurera le suivi auprès du service d'entretien.

---

## **3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 février 2016**

### **- RÉSOLUTION 2016-034-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne  
  
et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 février 2016 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

## **4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 18 mars 2016**

### **- RÉSOLUTION 2016-035-**

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse  
  
et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 18 mars 2016 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

**5.- Contrat de prêt à usage entre la Société de transport de Lévis et le Cégep de Lévis-Lauzon sur un immeuble (terrain vacant) connu et désigné comme étant une partie du lot 3 019 413 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis aux fins d'installation d'un abribus à dalle de béton**

**RÉSOLUTION 2016- 036-**

**CONSIDÉRANT QUE:** la Société de transport de Lévis (STLévis) a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);

**CONSIDÉRANT QUE :** la Société de transport de Lévis a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE :** le Cégep de Lévis-Lauzon est une institution d'enseignement majeure sur le territoire de la Ville de Lévis et qu'il y a lieu d'y aménager une zone d'attente (abribus, banc, etc.) pour bien desservir ses étudiants et son personnel;

**CONSIDÉRANT QUE :** pour ce faire, la ST Lévis doit obtenir l'usage, pour une durée de 20 ans, d'une parcelle de terrain vacant d'une superficie approximative de 30 m<sup>2</sup> connu et désigné comme étant une partie du lot 3 019 413 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, propriété du Cégep de Lévis-Lauzon;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** la Société de transport de Lévis signe avec le Cégep de Lévis-Lauzon un contrat de prêt à usage sur un immeuble (terrain vacant) d'une superficie approximative de 30 m2 connu et désigné comme étant une partie du lot 3 019 413 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis aux fins d'installation d'un abribus à dalle de béton;

**QUE** Messieurs Michel Patry, Président du Conseil d'administration ou Jean-François Carrier, directeur général soient, par la présente résolution, autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le contrat de prêt à usage à intervenir en conséquence et à y inclure toutes les clauses et conditions qu'ils considéreront nécessaires ou utiles et dans l'intérêt de la Société, de même qu'à signer tout document jugé nécessaire à donner entier effet au contrat de prêt à usage en question et à la présente résolution.

**Adoptée.-**

---

**6.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de trois étudiants / stagiaires durant la période du 4 mai au 18 septembre 2016**

**RÉSOLUTION 2016-037-**

**CONSIDÉRANT :** les besoins en personnel temporaire exprimés par les diverses directions de la Société pour la période du 4 mai au 18 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE:** des sommes ont été prévues à cette fin dans le budget 2016 de la Société;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche de trois étudiants / stagiaires durant la période du 4 mai au 18 septembre 2016 selon les termes et conditions apparaissant à la fiche de prise de décision (FPD-2016-008)

**Adoptée.-**

---

**7.- Adoption de la révision annuelle du « Plan stratégique 2015-2024 » de la Société de transport de Lévis**

**- RÉSOLUTION 2016 -038-**

**CONSIDÉRANT QUE:** la Société de transport de Lévis (STLévis) a adopté, le 18 juin 2015, son Plan stratégique de développement du transport en commun 2015-2024 (résolution 2015-089);

**CONSIDÉRANT QUE:** la Loi sur les sociétés de transport en commun (LRQ, c. S-30.01) prévoit qu'une société de transport doit ajuster son plan annuellement ;

**CONSIDÉRANT QUE:** les modifications apportées précisent certains éléments d'informations contenues dans la section « Sommaire des principaux constats » et ne modifient pas les objectifs, stratégies et les priorités dudit plan;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte la version 2016 du «Plan stratégique de développement du transport en commun 2015-2024 » version 1.15, mars 2016, de la Société de transport de Lévis, tel que déposé et sur la base des modifications apparaissant dans la FPD-2016-009.

**Adoptée.-**

---

**8.- Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation écrite pour la construction de dalles de béton et d'asphalte requis pour l'implantation d'abribus**

**- RÉSOLUTION NO 2016-039-**

**CONSIDÉRANT QUE:** le projet d'aménagement des zones d'attente de la Société de transport de Lévis (STLévis)

initié en 2011 prévoit l'implantation de 110 nouveaux abribus sur la période 2011-2017;

**CONSIDÉRANT QUE :** pour l'année 2016, quelque vingt-deux (22) abribus devront être implantés et/ou relocalisés sur l'ensemble du réseau de la STLévis;

**CONSIDÉRANT QUE:** conformément à la politique d'achat de biens et services de la STLévis et l'estimation des coûts figurant dans la FPD-2016-010, un appel d'offres sur invitation écrite doit être fait ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par Madame Ann Jeffrey  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour la construction de dalles de béton et d'asphalte requises pour l'implantation d'abribus pour l'année 2016.

**Adoptée.-**

---

## **9.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période Été 2016**

### **- RÉSOLUTION 2016-040-**

**CONSIDÉRANT QUE:** le déploiement progressif du nouveau réseau de la STLévis implique des améliorations ponctuelles jusqu'à sa réalisation complète;

**CONSIDÉRANT QUE:** les changements proposés s'appuient sur les modifications estivales habituelles, la nécessité de calibrer le nouveau réseau dans le secteur Chaudière-Ouest, de constats, de commentaires reçus de la clientèle, des chauffeurs et d'analyses faites à partir de notre nouveau système d'aide à l'exploitation (SIPE) ;

**CONSIDÉRANT QUE:** les modifications pour l'ÉTÉ 2016 concernent les parcours suivants (référence FPD 2016-011):

**STLévis :**

- Lévisien 2
- Lévisien 3
- 12 Lauzon / Lévis centre
- 27R St-Jean-Chrysostome
- 35R Charny
- 27 Express St-Jean-Chrysostome
- 31 Express Cégep Lévis-Lauzon
- 33 Express Ste-Foy Émile-Côté
- 35 Express Charny
- 41 Express Cégep Lévis-Lauzon
- Parcours intégrés

**Autocar des Chutes :**

- 19 Ste-Hélène de Breakeyville
- 22 St-Nicolas - Bernières
- 23 St-Nicolas - Village
- 24 St-Rédempteur
- 65 St-Lambert de Lauzon
- 43 Express Ste-Foy - Émile-Côté
- 60 Express Ste-Foy – Marly
- Express Ouest Québec centre-ville (EOQ)

**Taxibus :**

- T16

**CONSIDÉRANT QUE:** globalement, l'ensemble de ces modifications respecte le cadre budgétaire établi pour l'exercice financier 2016 ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement



**QUE** ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service ci-dessus.

**QUE** les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 20 juin 2016;

**QUE** ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2016-011), la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires 2016 et la livraison du service de transport collectif;

**QUE** ces modifications conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population à partir de la semaine du 30 mai 2016.

**Adoptée.-**

---

## **10.- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES**

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

- a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
- b) La Loi sur les impôts (Québec).
- c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
- d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
- e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
- f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
- g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
- h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 18e jour de mars 2016

Par



Francine Marcoux, CPA, CA  
Directrice des finances et trésorière

---

## 11.- COMPTES PAYABLES -

### - RÉSOLUTION 2016-041-

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de février 2016 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #5 à #8	:	701 034,67 \$
Chèques no 24219 à 24402 et chèques manuels :		791 570,85 \$
Paiements directs :		772 955,06 \$

---

**Adoptée.-**

## 12.- Points divers

### 12a.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)

#### - RÉSOLUTION 2016-042-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat ***pour le transport des écoliers des institutions de la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2015-2016***;

**QUE** pour l'année 2015-2016, la Commission scolaire des Navigateurs garantit l'achat de quatre mille (4 000) titres de transport.

**Adoptée.-**

---

### 12b.- Fin d'emploi de monsieur Nicolas Dionne-Houde et embauche de monsieur Jean-François Lambert au poste de contrôleur-répartiteur à plein temps sur une base contractuelle pour une période d'un an à compter du lundi 11 avril 2016 au service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis

#### - RÉSOLUTION 2016-043-

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2016-022 autorisant l'embauche de monsieur Nicolas Dionne-Houde au poste de contrôleur-répartiteur à plein temps sur une base contractuelle pour une période d'un an à compter du lundi 29 février 2016 au service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE:** pour diverses raisons, la direction de l'exploitation recommande de mettre fin à son emploi;

**CONSIDÉRANT QUE:** lors du processus de recrutement s'étant tenu du 12 au 29 janvier 2016, la candidature de M. Jean-François Lambert correspondait également au profil recherché;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de l'exploitation et de la direction des ressources humaines à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil mette fin à l'emploi de monsieur Nicolas Dionne-Houde tel que recommandé par les directions concernées;

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de M. Jean-François Lambert au poste de contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle pour une période d'un an à compter du 11 avril 2016 au service de l'exploitation selon les termes et conditions contenus à l'intérieur de son contrat.

**Adoptée.-**

---

**12.c - Embauche de mesdames Alexandra Guimond-Fillion et  
Andréanne Méthot-Noël à titre d'agentes au service à la clientèle sur  
une base occasionnelle pour la période du 16 mai au 30 décembre  
2016**

**- RÉSOLUTION 2016-044-**

**CONSIDÉRANT QUE:** mesdames Alexandra Guimond-Fillion et Andréanne Méthot-Noël sont déjà à l'emploi de la Société de transport de Lévis à titre d'agentes de service à la clientèle sur une base occasionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE:** la nouvelle approche de « proximité client » mise de l'avant à la société sollicite de plus en plus le personnel de ce service (consultations publiques, présence dans les terminus et autobus lors de modifications du réseau, activités festives,

promotion auprès des grands générateurs de déplacements, etc...);

**CONSIDÉRANT QU' :** une enveloppe budgétaire a été prévue à cette fin;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la coordonnatrice du Service à la clientèle à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à embaucher, sur une base occasionnelle, mesdames Alexandra Guimond-Fillion et Andréanne Méthot-Noël à titre d'agentes au service à la clientèle pour la période du 16 mai au 30 décembre 2016, selon les termes et conditions de travail en vigueur dans la convention collective du SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 4405.

**Adoptée.-**

---

### **13.- Période de questions**

Aucune question

---

### **14. - Levée de l'assemblée**

#### **- RÉSOLUTION 2016-045-**

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**